

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles

Tél. : 01.69.91.92.87

Installations Classées pour la protection de l'Environnement

ARTICLES L.511-1 ET SUIVANTS ET R.512-1 ET SUIVANTS

DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société **WIENERBERGER** a présenté une demande d'autorisation en vue du renouvellement d'exploitation d'une carrière d'argiles située aux lieux-dits "La Criblerie" et "Les Friches" sur la commune du VAL SAINT GERMAIN, l'activité suivante relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement :

– **2510.1 (A) : exploitation d'une carrière d'argiles. Carrière d'une superficie de 11 ha 52 a et 75 ca.**

Cette installation est soumise à autorisation par référence à la rubrique n° 2510.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté n° 2010.PREF.DRCL /403 du 13 Septembre 2010, le Préfet de l'Essonne a décidé de soumettre ce projet à enquête publique.

Cette enquête se déroulera du mardi 12 octobre 2010 au samedi 13 novembre 2010 inclus.

Le dossier présenté par le demandeur et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés à la mairie du VAL-SAINT-GERMAIN, siège de l'enquête où il sera consultable aux jours et heures suivants :

– les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 12h00
fermée les lundis et mercredis ainsi que tous les après-midis

Il sera également déposé dans les mairies des communes d' ANGERVILLIERS, BRIIS-SOUS-FORGES, COURSON-MONTELOUP, FORGES-LES-BAINS, SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN, SAINT-CHERON, SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE, VAUGRIGNEUSE, dont le territoire est touché par le périmètre d'affichage, pour que les habitants puissent en prendre connaissance sur place aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Un registre destiné à recevoir les observations du public sera ouvert à la mairie du VAL-SAINT-GERMAIN pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier peut en outre être consulté en Préfecture (de 9h00 à 15h45 au bureau 226 ou 218).

Madame Annie LENDRIN, nommée commissaire enquêteur, recevra en mairie du VAL-SAINT-GERMAIN trois heures par semaine, soit :

- **le mardi 12 octobre 2010 – de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 23 octobre 2010 – de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 26 octobre 2010 – de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 6 novembre 2010 – de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 13 novembre 2010 – de 9h00 à 12h00**

les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit à **Madame Annie LENDRIN**, commissaire enquêteur à la mairie du VAL-SAINT-GERMAIN.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture et à la mairie du VAL-SAINT-GERMAIN, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du mémoire en réponse de l'exploitant, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.